



BURKINA FASO
MINISTÈRE DE LA CULTURE
DES ARTS ET DU TOURISME

**Centre Régional pour les Arts
Vivants en Afrique (CERAV/Afrique)**
Sous l'égide de l'UNESCO



**Atelier régional de renforcement des capacités des points de
contact de la Convention de 2005 et de leaders de la société civile
culturelle des États africains francophones, sur le nouveau
cadre de suivi adopté de ladite Convention**

DECLARATION DES PARTICIPANTS

Abidjan, 07 mars 2020

Du **04 au 07 mars 2020**, s'est tenu à Abidjan (République de Côte d'Ivoire), en prélude de la 11^{ème} édition du Marché des Arts du Spectacle d'Abidjan (MASA), l'atelier régional de renforcement des capacités des points de contact de la Convention de 2005 et de leaders de la société civile culturelle des États africains francophones sur le thème : « ***Le nouveau cadre de suivi de la Convention 2005 de l'UNESCO, pour repenser les politiques publiques de la culture : expériences et perspectives dans l'espace africain francophone*** ».

Organisé par le **Centre Régional pour les Arts Vivants en Afrique (CERAV/Afrique)**, avec le soutien de ses partenaires techniques et financiers, cet atelier était placé sous la co-présidence de Monsieur **Maurice BANDAMAN**, Ministre de la Culture et de la Francophonie de la Côte d'Ivoire et Monsieur **Abdoul Karim SANGO**, Ministre de la Culture du Burkina Faso et sous le parrainage de Monsieur **Toussaint TIENDREBEOGO**, Secrétaire de la Convention 2005 de l'UNESCO.

Ont participé aux travaux une quarantaine de délégués et experts venus des 11 pays suivants, de l'espace africain francophone : **Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte-d'Ivoire, Gabon, Guinée, Mali, République Centrafricaine, Royaume du Maroc Sénégal et Togo.**

À l'issue d'échanges constructifs, la déclaration suivante a été adoptée :

Nous, participants à l'atelier,

Considérant l'importance de la Convention 2005 de l'UNESCO en tant qu'instrument normatif renouvelant les conditions de formulation et de mise en œuvre des politiques culturelles à l'échelle internationale ;

Considérant sa ratification par la quasi-totalité des États africains francophones, comme outil de coopération entre États et entre organisation de la société civile ;

Considérant les résultats du Forum des Ministres de la culture, tenu le 19 septembre 2019, à l'occasion de la 40^{ème} session de la Conférence générale de l'UNESCO, qui a réaffirmé l'importance de cette Convention en soulignant le respect de la diversité comme paradigme politique salubre pour le développement durable des États ;

Ayant fait le constat des difficultés rencontrées par les États africains dans l'appropriation de la Convention 2005 ;

Considérant la faible structuration des politiques publiques et la soumission irrégulière des rapports périodiques quadriennaux, facteurs handicapant l'évaluation des acquis, le partage de l'information et la transparence souhaitées dans la mise en œuvre de la Convention 2005 ;

Saluant la pertinence des instruments du nouveau cadre de suivi de la Convention 2005 pour la production des rapports périodiques quadriennaux ainsi que le lien établi avec le programme de développement durable des Nations-Unies ;

Forts des résultats probants de cet atelier régional d'Abidjan, en termes de renforcement des capacités pour une meilleure appropriation du rôle central des points de contact et leaders de la société civile culturelle dans le suivi de la mise en œuvre réussie de la Convention 2005 au niveau national ;

1. **Relevons la nécessité de mettre en place un cadre de rencontres régulières** des différentes parties prenantes de la Convention, de partage d'expérience et de mutualisation, par le CERAV/Afrique avec le soutien de l'UNESCO et des autres partenaires, au sein de l'espace africain francophone, pour développer un véritable réseau des acteurs clés de la Convention tels que les points de contact et représentants des Organisations de la société civile ;
2. **Soulignons la nécessité** pour les points de contact des pays francophones africains de la Convention 2005 africains francophones, d'un accompagnement efficace permettant d'assurer le suivi des travaux des organes directeurs de la Convention 2005 et dans la préparation des rapports quadriennaux de nos États ;
3. **Demandons l'organisation des rencontres thématiques** en vue de l'approfondissement des questions prioritaires de la Convention 2005 pour faciliter l'appropriation au niveau du continent africain,

notamment celles relatives à l'environnement numérique, au statut de l'artiste, au traitement préférentiel et autres questions transversales ;

4. **Proposons de développer un lien entre le cadre de suivi de la Convention et les dispositions de l'Agenda 2063** « L'Afrique que nous voulons », dans le cadre des activités de sensibilisation mises en œuvre par le CERAV/Afrique et ses partenaires ;
5. **Mettons en exergue la nécessité et l'importance** de soutenir davantage les initiatives d'organisation et de structuration de la société civile culturelle afin qu'elle contribue plus efficacement au suivi de la mise en œuvre de la Convention et en particulier à l'élaboration des rapports quadriennaux ;
6. **Soulignons la nécessité de valoriser** les points de contact de la Convention 2005 au sein des départements ministériels par la dotation de ressources matérielles et humaines aux fins de mener à bien leurs missions, notamment le partage de l'information au niveau national et international ;
7. **Appuyons le nouvel élan régional** imprimé grâce aux initiatives portées par le CERAV/Afrique et son réseau de partenaires en faveur de la promotion des valeurs de la Convention 2005 ;
8. **Mettons fortement l'accent sur la nécessité, pour ce faire,** que les États membres du CERAV/Afrique continue de soutenir techniquement et financièrement son action et appelons d'autres partenaires à se joindre à cet effort.

Fait à Abidjan, le 07 mars 2020

LES PARTICIPANTS